

Le Collège des médecins met sur pied un groupe de réflexion sur l'aide médicale à mourir et les soins de fin de vie

28 avril 2021

Le Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec (CMQ) a mis sur pied lors de sa séance du 23 avril dernier un [groupe de réflexion](#) pour éclairer et guider ses membres dans le dossier de l'aide médicale à mourir (AMM).

Bien que satisfait de plusieurs modifications apportées récemment à la loi modifiant le *Code criminel*, le CMQ est préoccupé que plusieurs questions importantes demeurent en suspens, dont les demandes anticipées d'AMM. Cela place les médecins dans une situation de flou juridique au regard des poursuites criminelles qui pourraient découler des gestes médicaux qu'ils poseront en matière d'AMM et de soins de fin de vie.

Mandat et composition

Le groupe procédera à une réflexion approfondie sur l'ensemble des aspects cliniques, éthiques, déontologiques, légaux et organisationnels de l'AMM dans un contexte de soins de fin de vie.

Il est composé du président du Collège, le Dr Mauril Gaudreault, de son directeur général, le Dr André Luyet, de deux administrateurs, le Dr Alain Naud et la Dre Chantal Vallée, ainsi que du Dr Guy Morissette, membre en exercice et impliqué dans les soins de fin de vie.

Les membres du groupe de réflexion recueilleront les avis de médecins, de partenaires en santé, d'associations et autres parties prenantes au dossier afin de formuler une recommandation au Conseil d'administration du CMQ d'ici l'automne 2021. Les travaux, présidés par le Dr Gaudreault, débuteront dès cette semaine.

Mission et réalité des médecins

Les travaux du groupe s'inscrivent dans la mission du CMQ qui est de protéger le public en offrant une médecine de qualité, ce qui inclut les soins de fin de vie et l'accès à une aide médicale à mourir de qualité.

Notons qu'un récent sondage SOM, mené pour le compte du CMQ, a révélé que 90 % des médecins sont plutôt d'accord ou totalement d'accord avec l'aide médicale à mourir. Ce taux diminue toutefois à 50 % lorsque le principal motif est en lien avec la santé mentale. La consultation précise aussi que 60 % des médecins ont été placés dans une situation clinique où l'AMM a été envisagée.

Lisez aussi

- [Réactions du Collège - Loi fédérale sur l'aide médicale à mourir](#)
- [Les médecins vivent des impacts directs de la pandémie](#)